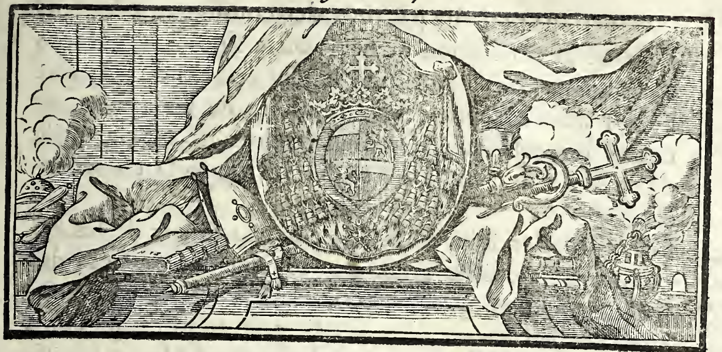




MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, en actions de graces des heureux succès de la Campagne du Roy, & en particulier de la prise de la Ville de Fribourg.*



CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Misericorde Divine, & par la grace du saint Siége Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, &c. Aux Archiprêtres de sainte Marie-Madelaine & de saint Severin, & aux Doyens Ruraux de notre Diocèse : SALUT ET BENEDICTION.

Pourrions-nous ne pas regarder comme un effet ſenſible de la protection du Ciel, cette ſuite d'événemens avantageux, qui depuis que le Roi s'eſt rendu à la tête de ſes troupes, ont relevé la gloire de ſes armes, & entre leſquels l'un des plus importans eſt la priſe de la Ville de Fribourg, & des Forts qui la commandent.

Le premier ſoin de Sa Majeſté, au retour de ſes expéditions, a été de remercier le Dieu des Armées des ſecours qu'il en a reçus, & de lui *rendre ſes vœux devant tout ſon Peuple*, dans ce Temple auguſte, où l'on a offert tant de ſacrifices pour le ſuccès de ſes entrepriſes, au milieu de cette Capitale, comme dans le lieu le plus propre pour faire éclater les ſentimens de religion & de gratitude dont ſon cœur étoit pénétré.

Vota mea Domino reddam in conſpectu omnis populi ejus: in atriis domûs Domini, in medio tui Jeruſalem. *Pſ.* 115. *v.* 18. *&* 19.

Aujourd'hui ce même Monarque par la Lettre que nous vous communiquons, & qui ſera à jamais un monument précieux de ſa pieté envers Dieu, & de ſa tendreſſe pour ſes Sujets, nous ordonne de rendre de notre part au Très-Haut de ſolemnelles actions de graces pour les differentes faveurs dont il l'a comblé, & en particulier pour l'importante conquête que ce Prince, revenu à peine des portes de la mort, a entrepriſe avec tant de courage, & qui a ſignalé glorieuſement la fin de ſa campagne.

Animez par un exemple ſi édifiant, ſoumis à des ordres ſi reſpectables, faiſons retentir le lieu Saint du chant de ces Cantiques conſacrés par l'Egliſe à la reconnoiſſance des bienfaits que Dieu répand ſur nous. Allons aux pieds des Autels faire à celui que nous y adorons, l'hommage de nos proſperitez & de nos triomphes. Reconnoiſſons que nous en ſommes redevable à

ſa main bienfaiſante; & loin de les attribuer uniquement à l'induſtrie & au courage de l'homme, écrions-nous avec cette multitude d'eſprits céleſtes qui environnent le Throne de l'Agneau. *A notre Dieu, Bénédiction, Gloire, Sageſſe, Actions de graces, honneur, puiſſance & force dans les ſiecles des ſiecles.*

Benedictio & claritas, & Sapientia, & gratiarum actio, honor & virtus, & fortitudo Deo noſtro, in ſæcula ſæculorum. *Apocal. c 7. v. 12.*

Après l'avoir remercié de ce que ſa divine bonté a fait pour nous, prions-le de nous donner de nouvelles preuves de ſa protection, en calmant les troubles dont l'Europe eſt agitée, & en nous rendant un bien que nous avons long-tems poſſedé, ſans en connoître aſſez le prix: demandons-lui qu'il diſſipe les jalouſies & les défiances qui ont enfanté les cruelles diviſions d'où naiſſent chaque jour tant de malheurs & de déſordres: conjurons-le d'éloigner de nos frontieres l'un des plus redoutables fléaux de ſa colere, *de briſer & de mettre en pieces*, ou du moins de rendre inutiles *ces armes* meurtrieres, que les hommes ont inventées pour leur mutuelle deſtruction.

Auferens bella uſque ad finem terræ: Arcum conteret & confringet arma; & ſcuta comburet igni. *Pſ. 45. v. 10.*

Puiſſions-nous, par une heureuſe réunion des Puiſſances diviſées, joüir dans peu du fruit de nos Prieres, voir bientôt ſucceder aux horreurs d'une Guerre ſanglante les douceurs de la Paix, & n'avoir plus que des vœux à former en faveur de ceux contre qui nous implorons avec ardeur l'aſſiſtance du Ciel.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons; Que le *TE DEUM* avec le Verſet, *Benedicamus Patrem & Filium, &c.* & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione;* l'Antienne, *Domine ſalvum fac Regem, &c.* le Verſet *Fiat manus tua,*

744 *&c*, & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Mercredi prochain deux du preſent mois de Décembre, dans notredite Egliſe, en actions de graces des heureux ſuccès de la Campagne du Roy, & en particulier de la priſe de la Ville & des Forts de Fribourg; Que Dimanche 6. du même mois, il ſera pareillement chanté dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe. SI VOUS MANDONS, que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le premier Décembre mil ſept cent quarante-quatre.

Signé † CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,
LASONE

Copie de la Lettre du Roy, écrite à Monseigneur l'Archevêque de Paris, pour faire chanter le TE DEUM *en actions de graces des heureux succès de la Campagne du Roy, & en particulier de la prise de la Ville de Fribourg.*

MON COUSIN, le moment que j'attendois avec tant d'impatience est arrivé, où je puis rendre, à Dieu, au milieu de tout mon Peuple, les actions de graces que nous lui devons pour les bienfaits dont il nous a comblé, il lui a plû de seconder mes efforts & de me faire triompher à la tête de mes Armées, il a daigné récompenser l'amour que je porte à mes Sujets, & couronner par des succès le désir que j'avois de contribuer moi-même à leur sureté & à leur gloire, mes Conquêtes en Flandres ont été aussi rapides qu'elles étoient importantes, nul effort n'a été vain. Enfin mes ennemis déconcertés reconnoissant leur foiblesse n'osant pas se présenter à force ouverte, & croyant au moins pouvoir entreprendre aux lieux où je n'étois pas, ont surpris des passages pour pénétrer dans mes Etats; mais la valeur de mes Troupes m'a donné le tems de voler à leur secours. Ni le regret d'interrompre mes conquêtes, ni l'éloignement des lieux ne m'ont point retenu, & Dieu qui m'en donnoit la force & la volonté, paroissoit approuver mes desseins; si alors sa main toute-puissante a paru m'abandonner un moment; si après m'avoir protegé dans des entreprises difficiles, il a voulu me faire voir la mort ailleurs que dans les

dangers, ce moment d'allarme n'a ſervi qu'à me faire ſentir plus vivement l'excès de ſa bonté, & j'ai reconnu qu'il ne m'avoit mis à cette épreuve que pour m'accorder la faveur la plus touchante qui puiſſe être pour un Roi; ſa providence a voulu que je jouiſſe de tout l'amour de mes Sujets ſans que les marques en fuſſent ſuſpectes, & que me ſurvivant à moi-même je viſſe les regrets que je laiſſois après moi : voilà de tous ſes dons, un de ceux qui m'a le plus touché; ce Dieu qui lit dans mon cœur, ſçait combien le prix d'être aimé y prévaut ſur un vain deſir de gloire, qui couteroit trop à mes Sujets; que ſa bonté daigne achever ſon ouvrage; que ce ne ſoit pas vainement que mon Peuple me ſoit cher; que ſa protection me fourniſſe les moyens de rendre ce peuple heureux par la Paix, & que mes victoires ne me ſervent qu'à éteindre pour jamais dans mes ennemis la moindre eſpérance de pouvoir me nuire : La priſe de Fribourg dont je viens de me rendre maître pour l'Empereur mon Frere; les Places de l'Autriche antérieure que je lui ai ſoumiſes, tout acheve de les convaincre, que les efforts les plus grands ne peuvent rien contre une Armée que Dieu protege ſi viſiblement; qu'ils entendent donc la voix du Très-Haut, qu'ils ſe laſſent des maux de leur pays s'ils ne ſont pas touchez de ceux de l'Europe; qu'ils ſe ſouviennent que la France en poſſeſſion de défendre les ſouverains opprimés n'a jamais ſoutenu que des cauſes juſtes; & qu'ils ſoient enfin convaincus qu'une Nation guerriere qui n'a qu'une langue & qu'un cœur, qui aime ſon Maître autant qu'elle en eſt aimée, & qui combat pour l'équité, doit tôt ou tard par la miſéricorde de Dieu, triompher de tous ſes ennemis : Pénétré de plus en plus de tout ce que je

dois à sa divine bonté, je ne puis que lui en redoubler mes Actions de graces, & je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *TE DEUM* dans votre Eglise Métropolitaine & autres de votre Diocèse, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister : Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, MON COUSIN, en sa sainte &digne garde. Ecrit à Versailles le le vingt-un Novembre mil sept cent quarante-quatre. Signé, LOUIS; *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.

A PARIS, chez PIERRE-GUILLAUME SIMON, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, ruë de la Harpe, à l'Hercule. 1744.